

www.e-rara.ch

Les Suisses et la Neutralité de la Savoie 1703-1704

Fazy, Henri

Genève, 1895

ETH-Bibliothek Zürich

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-148090>

[I. - X.]

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]



DOCUMENTS

I

*Instructions de S. A. R. le Duc de Savoie au
Conseiller et Intendant Mellarède pour son
voyage en Suisse. 4 oct. 1703.*

Publiées par M. D. Carutti. *Mém. de l'Acad. de Turin*,
tome XX, 2^{me} série, p. 165.

INSTRUCTION à vous Conseiller & Intendant
Mellarède pour votre voyage en Suisse.

Nous vous avons choisi pour vous envoyer au Canton de Berne pour négocier avec ce Canton, dans l'état présent des affaires, pour procurer que ce Canton, conjointement avec celui de Zurich, entre dans nos intérêts, au moins pour mettre à couvert la Savoye des invasions de la France.

Vous partirez donc incessamment pour aller à Berne, où étant vous vous adresserez au Colonel Saint-Saphorin, avec qui vous conférerez du sujet de votre mission, & à ces fins vous luy remettrez la lettre que nous vous faisons donner, pour qu'il puisse avoir la confiance que notre service exige qu'il ait en vous, & qu'il puisse vous diriger & introduire d'une manière auprès des principaux

des dits Cantons pour réussir par leurs moyens à la fin que nous nous proposons. Vous concerterés donc avec le dit Colonel les manières pour parvenir au but que nous nous proposons, luy représentant que l'intérêt de sa patrie le doit inviter à donner tous ses soins pour faire réussir notre projet, qui est avantageux au Canton de Berne & au Corps Helvétique.

Ayant pris langue de luy pour sçavoir à qui vous vous devés plus confier, vous demanderés à parler à l'Avoyer & aux principaux de Berne, à qui vous représenterés le motif de votre mission & la forte intention que nous avons de renouveler & entretenir cette ancienne alliance qui a toujours esté entre notre Couronne & le Canton de Berne, & avec quel soin nos Prédécesseurs ont soutenu leur intérêt.

Vous leur représenterés que la France, nous ayant traité d'une manière indigne de notre naissance, nous nous sommes trouvés engagés à nous déclarer contre elle, pour ne rester plus exposés aux insultes qu'elle nous a faites, & qu'en même temps nous avons réfléchi que la guerre dans laquelle nous entrons, pourroit procurer aux François le moyen, en s'emparant de la Savoye, d'environner & de serrer de plus près le Corps Helvétique & principalement le Canton de Berne, & les gêner par ce moyen dans cette liberté que

leur valeur leur a acquis & conservé jusqu'à présent; que se trouvant dans cet état, ils ne pourroient pas tenir l'équilibre qu'ils ont tenu avec tant d'applaudissement.

Qu'ils ne peuvent pas prévenir un désavantage si considérable au Corps Helvétique & au Canton de Berne principalement, qu'en prenant des mesures pour empêcher que la France, qui les environne de deux parts, ne les environne pas de la troisième.

Que le seul moyen qu'il y a pour l'empêcher, est que les Louables Cantons de Berne et de Zürich procurent que le Louable Corps Helvétique fasse en faveur de nos Etats de Savoye les mêmes déclarations qu'il a faites pour les Pays qui sont auprès du Lac de Constance & qu'il fasse les mêmes représentations au Roy très Chrétien.

Vous leur représenterés que nous voulons bien faire plus pour leur donner des preuves parfaites de notre confiance & de l'estime que nous faisons de leur alliance, puisque nous consentons qu'ils aggrègent nos dits Etats de Savoye au Louable Corps Helvétique, & que, dez qu'ils y auront consenti, nous ferons assembler les trois Etats du Pays pour passer les promesses & capitulations nécessaires, & de se charger & obliger de contribuer leur contingent suivant les règles & les maximes du Corps dont nos dits Etats seront à

l'avenir membres inféparables. Et, au cas qu'il ne vous puisse pas réussir d'obtenir cette union, vous représenterés que le Corps Helvétique, & principalement le Canton de Berne, ne scauroit mieux faire que d'éloigner de ses confins une puissance qui ne cherche qu'à les entourer pour les réduire à faire ce qu'elle souhaite, que comme ils sont en état d'empêcher son approche du costé de Savoye, ils le doivent faire par les mêmes raisons qui les ont obligés qu'elle ne s'approchast du costé du Lac de Constance, que les deux endroits sont également jaloux pour leur liberté. Et comme ils pourroient exiger une assurance de notre part qu'on n'inquiéteroit point la France du costé de Savoye, vous les en pourrés assurer de notre part, & que nous observerons de ce costé toutes les conditions qu'ils pourroient souhaiter pour une parfaite neutralité, telle que les Louables Cantons l'observent eux-mêmes.

Et comme il faut prévenir les premières hostilités, vous leur représenterés qu'il est important qu'ils s'intéressent de bonne heure à la conservation d'un Païs qui dans la suite, au cas qu'ils veuillent l'aggréger à leur Corps, en augmentera le lustre & l'étendue.

L'intérêt étant le ressort qui fait remuer ce Corps, vous vous servirez de ce remède à propos, & à ce suiet il y a trois moyens.

Le premier est d'offrir au Canton de Berne une renonciation en sa faveur de tous les droits que nous & nos successeurs pourroient prétendre sur le Pays de Vaud, & appuyer cette renonciation sur une cause de Couronne pour la rendre plus inébranlable & plus sûre en leur faveur, & pour leur faire voir la sincérité de nos intentions, vous leur représenterés que les renonciations de nos Prédécesseurs ne sont pas accompagnés de toutes les circonstances nécessaires pour les rendre irrévocables, ce que les autres Cantons ont reconnu en ce qu'ils n'ont pas voulu déclarer le Pays de Vaud compris dans leur Ligue contre & au préjudice de notre Couronne, que d'ailleurs l'Empereur n'a pas autorisé ces renonciations, quoique ce pays soit un fief Impérial, dont nos Prédécesseurs ont eu les investitures après, tout comme auparavant les renonciations, & eu en même temps la confirmation du Vicariat Impérial au dit Pays.

Vous leur dirés que nous nous disposerons de lever ces deux obstacles par le consentement que nous donnerons que le Corps Helvétique reçoive le Pays de Vaud dans la Ligue, ce qu'il ne luy a pas voulu accorder iusques à présent, sur les représentations qui lui ont esté faites de la part de cette Couronne, que nous en faisons même faire des instances au Louable Corps Helvétique.

Et à l'égard de l'Empereur, que nous nous

chargeons de rapporter son consentement & son approbation à notre renonciation, par où nous assûrons irrévocablement ce pays au Canton de Berne.

Que si vous trouvés des difficultés par rapport à Genève, & si après avoir assûré que nous n'avons jamais eû intention d'inquiéter une ville qui est sous leur protection, vous voyés qu'ils exigent des sûretés, vous leur dirés que notre intention est si sincère, que nous sommes prêts de leur faire cession & renonciation de tous les droits que nous & nos successeurs pouvons avoir & prétendre sur la dite Ville, & même d'en rapporter l'approbation de l'Empereur en leur faveur.

Vous leur proposerés encore de la levée de quelques Régiments, jusque à trois mille hommes & plus pour défendre nos Etats de Savoye ou de Piémont, & vous en concerterés avec eux les articles, & au cas qu'il ne s'agisse que de l'argent, vous découvrirés à qui il faut en donner pour venir à notre but, ce qui est la première corde que vous toucherez.

Vous aurés soin de nous donner avis de tout ce que vous ferés pour en recevoir nos résolutions.

S'il fera nécessaire, selon les occurences, d'aller à Zurich, ou en des autres lieux nécessaires de Suisse, vous y irés, & nous en donnerés avis.

Nous vous remettons les pleins pouvoirs pour

négociier avec le Corps Helvétique & avec les dits Cantons de Berne & de Zurich, & les lettres de créance nécessaires pour eux, étant persuadés que votre prudence & votre habileté vous suggéreront tout ce que nous pourrions vous dire plus particulièrement sur ce fujet.

Nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

A Turin, ce 4^{me} octobre 1703.

Firmato : V. AMEDEO,
SAINT-THOMAS.

II

*Le Conseil de Genève au Colonel de Mülinen,
bailli de Nyon.*

Archives de Genève. Livre de copie de lettres de 1701 à 1705.

Du 7^e Oct. 1703.

Noble, Prudent, etc.

LA nouvelle, qui s'est répandue ici, avec quelque apparence de vérité, de la rupture de la France avec la Savoye, nous ayant engagé d'en donner avis aux M. P. & T. H. S. nos T. C. A. de Berne par la lettre ci jointe que nous avons fait porter par un exprès, nous vous prions très

affectueusement de la vouloir bien expédier incessamment. Nous leur marquons que l'on assure que M. le Duc de Vendôme a fait désarmer par ordre du Roy les troupes de S. A. R. de Savoye qui sont dans son armée d'Italie, que S. A., ayant pris ce fait pour une déclaration de guerre, l'avoit écrit à son Commandant de deçà les monts avec ordre de faire en cette occasion ce qu'il pourroit, que la plus part des personnes de notre voisinage qui ont des emplois à la Cour avoient reçu ordre de s'y rendre incessamment; si nous apprenons de nouvelles circonstances, nous ne manquerons pas de leur en donner avis.

III

Le Conseil de Genève à Messieurs de Berne.

Archives de Genève. Copie de lettres.

Du 7 Oct. 1703.

Magnifiques, Puissans, etc.

LES bruits qui ont couru ci-devant que S. A. avoit dessein d'embrasser le parti des Hauts Alliés ayant été confirmés par les nouvelles que nous en avons reçues nous engageant d'en donner avis incessamment à V. S. Elles verront, par la

copie ci-jointe, ce qui s'est passé en Italie dans l'armée de M. le Duc de Vendôme & nous savons que c'est sur ce fondement que Sad. A. R. a écrit à son Commandant en Savoie, que prenant ce fait là pour une déclaration de guerre de la part de la France contre luy, il eût à se conduire en cette occasion le mieux qu'il pourroit; on nous assure d'ailleurs que les personnes de notre voisinage qui ont des emplois ou des dignités à la Cour de Savoye, avoient ordre de s'y rendre en diligence; que le Sénat de Chambéry avoit aussi reçu des ordres de ce Prince, dont nous n'avons rien appris de particulier.

Nous avons cru que cet événement étoit si considérable que nous ne devions pas négliger d'en marquer à V. S. ce que nous en savons; si dans la suite nous apprenons de nouvelles circonstances, nous ne manquerons pas de les écrire à V. S. Nous prions Dieu pour leur conservation & prospérité, étans très affectueusement, etc.

IV

*Le Conseil de Genève à Messieurs de Zurich.**Archives de Genève. Copie de lettres.*

Du 9 Oct. 1703.

Magnifiques, Puissans, etc.

BIEN qu'il semble que V. S. foyent suffisamment informées par les nouvelles publiques de la rupture de la France avec la Savoye & des motifs que ces deux puissances ont eu d'en venir à cette extrémité, nous croyons néanmoins que V. S. prendront en bonne part que nous leur écrivions les particularités que nous en favons & que nous avons aussi écrites aux M. P. etc., nos communs alliés de Berne. M. le Duc de Vendôme ayant eu ordre du Roy de désarmer les troupes que S. A. R. de Savoye avoit dans l'armée d'Italie & les ayant dispersées en trois places différentes, Sad. A. écrivit incessamment à son Commandant de deça les monts que, prenant cela pour une déclaration de guerre, il luy ordonnoit de faire de son mieux en cas de besoin ; nous avons su d'ailleurs que tous les gentilshommes du voisinage qui ont des emplois à la Cour de Turin avoient eu ordre de s'y rendre incessamment & qu'en effet ils sont déjà partis pour la plu-

part pour obéir aux ordres de Sad. A. L'on nous a assuré encore que M. le Marquis de Sales étoit arrivé dimanche au soir à Chambéry & delà à Annecy, avec ordre de commander les milices & d'assembler la noblesse, que les autres officiers avoient aussi ordre de les mettre en état & que les autres gentilshommes qui n'alloient pas en Piémont se propoisoient de chercher un asyle ailleurs. M. le Marquis de Lucinge, qui est malade, est venu icy pour s'y faire traiter, après nous avoir fait demander la permission de le pouvoir faire. Nous prions très affectueusement V. S. d'agréer que nous leur donnions avis confédérale-ment de tout ce que nous apprendrons de particulier dans une conjoncture si délicate, car, bien que, selon les apparences & avec l'aide de Dieu, nous n'ayons rien à craindre, nous ne laissons pas de prendre toutes les précautions nécessaires pour notre sûreté; nous nous recommandons à leur bienveillance confédérale, faisant des vœux très ardens pour leur conservation & prospérité.

V

Le Conseil de Genève à Messieurs de Berne.

Archives de Genève. Copie de lettres.

Du 12 Octobre 1703.

Magnifiques, Puissans, etc.

Nous avons vu avec plaisir par les deux lettres que V. S. ont pris la peine de nous écrire les 9 & 11 du courant qu'elles ont agréé que nous leur aions donné avis de tout ce qui est parvenu à notre connaissance concernant la rupture de la France avec la Savoye. Nous continuerons d'informer confédéralement V. S. de tout ce que nous apprendrons; pour le présent il ne se passe rien de nouveau dans le voisinage; seulement les milices ont ordre de se tenir prêtes au premier ordre & à l'égard de ce qui se passe à Turin, nous envoyons à V. S. la copie ci-jointe d'une lettre ¹ qu'un marchand de cette Ville a reçu d'un de ses correspondans. Nous ajouterons encor qu'on écrit de Chambéry qu'on y avoit arrêté deux mille cinq cents fusils qu'on vouloit faire transférer de France dans le Milanois; si nous nous apercevons de quelques nouveaux mouvemens, nous aurons

¹ Cette lettre n'a pas été conservée.

soin de le marquer à V. S. & nous les prions d'être persuadées que nous sommes très attentifs pour tout ce qui regarde notre fûreté.

VI

Le Conseil de Genève à Messieurs de Zurich.

Archives de Genève. Copie de lettres.

Du 19 Octobre 1703.

Magnifiques, Puissans, etc.

POUR continuer à informer V. S. de ce que nous aprenons des affaires de Savoye, nous dirons confédéralement à V. S. que M. le Résident de France s'est expliqué que M. de Vendôme devoit être entré le 18 dans le Piémont & que M. le Marefchal de Tessé étoit chargé de la commission de commander les troupes de France dans le Dauphiné & en Savoye, sans qu'il se soit ouvert sur le tems que l'on devra entreprendre l'invasion de la Savoye; comme il n'y a encore aucunes troupes dans le voisinage, nous ferons attentifs à tous les nouveaux mouvemens qui pourront se faire à la fuite & nous ne manquerons pas d'en donner promptement avis à V. S. ¹

¹ Lettre semblable de même date à Messieurs de Berne.

VII

*Mémoire de Mellarède au gouvernement
de Zurich.*

Archives de Zurich. — Lamberty, *Mémoires*, to. II, p. 565.

Illustriſſimes Seigneurs,

Vous avez pris comme le Roi Très Crestien, oubliant les liens du sang & la foy des traittez qui sembloient être d'une durée perpétuelle entre luy & Son Altesse Roiale mon Maître, a fait si indignement désarmer ses troupes qui étoient à son service en Italie & faire prisonniers ses officiers. Vous êtes aussy informez, Illustriſſimes Seigneurs, de la réponse que Monsieur de Philipeaux, Ambassadeur de France, fit à Monsieur le Comte Tarin, lors qu'il fut luy dire que le Roy, ayant fait désarmer les troupes de Son Altesse Roiale qui étoient à son service, Sa dite Altesse Roiale avoit intérêt de s'assurer de sa personne. Votre prudence, votre pénétration & vos intérêts vous auront fait faire & aux autres Louables Cantons les réflexions que mérite cette réponse, dont voicy les termes. « Son Altesse Roiale (dit ce ministre) « n'a pas tant de raison de s'assurer de ma per-
« sonne, que le Roi en a eu de faire désarmer ses
« troupes. Devoit-elle douter qu'estant à la solde

« du Roy, ce monarque ne fut le Maître de sa
« Personne, de ses troupes & de ses Etats? »

Une réponse aussi fière, qui fuit de si près un procédé si inouï & si injurieux feroit assez connoître le génie de la Cour de France, qui est de traiter comme vassaux & même comme sujets ses Alliez, ceux qui semblent luy devoir être les plus chers, ceux même dont elle emprunte les forces pour soutenir ses violences & pour opprimer ses voisins, s'il n'étoit déjà que trop connu à toute l'Europe, qui ne doit par conséquent regarder l'élevation de cette Couronne au point où elle est que comme un acheminement à la Monarchie Universelle & à l'anéantissement de la tranquillité publique. S. A. R. se voyant traiter si indignement n'a pu du moins, quoiqu'entouré des armes de la France, de se déclarer contre cette puissance qui, sous des spécieux prétextes de paix & de double alliance, luy a demandé ses meilleures troupes pour, après s'en être servi aussi utilement qu'elle a fait, l'en priver dans le même temps qu'elle donne ses dispositions pour faire entrer les siennes dans les Etats de S. A. R. Je ne vous parle, Illustriſſimes Seigneurs, que des motifs particuliers qui ont engagé S. A. R. à cette déclaration; Messieurs les Ministres des Hauts & Puissans Alliez vous ont représenté si au naturel les motifs que toutes les puissances

de l'Europe auroient d'en faire autant, qu'il me fiéroit mal de vous répéter ce qu'ils vous en ont dit. Je m'arrête uniquement au motif que S. A. R. mon Maître a eu de m'envoyer au Louable Corps Helvétique avec ordre de m'adresser en premier lieu à votre Louable Canton pour vous assurer de sa part, Illustrissimes Seigneurs, de la confiance qu'elle a en votre amitié, alliance & confédération & en celle du Louable Corps Helvétique, & pour luy représenter que la France, qui vous environne presque de toutes parts, ou par ses Etats ou par ceux d'Espagne, qui dépendent de ses ordres ou par ses armes, vous environnera bientôt de la part qui vous reste libre, si vous ne prévenez de bonne heure ses desseins. Il ne vous reste que la Savoye, qui vous sert encore de rempart & à vos plus chers Alliez. Vous pouvez, Illustrissimes Seigneurs, en éloigner les armes de la France & mettre de ce côté vos frontières à couvert, en faisant les mêmes déclarations en faveur de cette province que vous avez faites pour les villes forestières. Le même péril, qui vous a engagé pour ces villes, vous doit engager pour la Savoye, & demande la même précaution; & pour marquer d'autant mieux au Louable Corps Helvétique combien S. A. R., mon maître, estime son alliance, combien elle a à cœur la fûreté d'une si florissante

République, & combien grande est la confiance qu'elle a en elle, Elle consent que ses Etats de Savoye soient agrégés & unis à ce Louable Corps, qu'ils en soient un membre inséparable, & qu'ils concourent à l'avenir, comme les autres, à tout ce qui peut regarder la sûreté, le repos & la tranquillité du Louable Corps Helvétique. Vous connoissez trop, Illustrißimes Seigneurs, vos intérêts pour ne pas embrasser une proposition si avantageuse à votre corps & à vos chers Alliez, qui n'est point contraire à cette parfaite neutralité que vous voulez conserver & dans laquelle la Savoye se trouvera en même temps comprise. Je vous prie d'en faire connoître l'importance aux autres Louables Cantons, de même que l'avantage & le lustre que le Corps en retirera.

Je ressens un sensible plaisir, Illustrißimes Seigneurs, d'avoir été honoré de l'ordre de vous faire une si avantageuse proposition, dont l'effet unira inséparablement nos cœurs comme nos patries, sans nous détacher de notre Souverain, & assurera d'autant mieux les frontières de ce Louable Corps, dont je prie le Tout-Puissant de maintenir la tranquillité & de le combler, tout comme votre Louable Canton en particulier, de toutes bénédictions.

A Zurich, ce 23 Octobre 1703.

P. MELLARÈDE.

VIII

Le Conseil de Genève à Messieurs de Berne.

Archives de Genève. Copie de lettres.

Du 30 Octobre 1703.

Magnifiques, Puissans, etc.

Nous avons reçu la lettre que V. S. ont pris la peine de nous écrire le 25^e de ce mois ; nous sommes très redevables aux nouveaux témoignages de bienveillance & d'affection confédérale que V. S. ont la bonté de nous y donner ; dès notre dernière lettre il n'est rien arrivé de considérable dans le voisinage qui ait mérité d'en informer V. S., mais aujourd'hui nous aprenons qu'on met en état les galères de Savoye & qu'on les arme de canon & qu'on a assigné quarante hommes pour chacune ; l'on fait aussi à Thonon des levées de soldats & nous voyons même avec chagrin que quelques-uns des réfugiés qui sont en notre ville s'y vont enroller ; si nous aprenons dans la suite qu'il se fasse quelques mouvemens, nous ne manquerons pas d'en donner d'abord avis à V. S., pour la prospérité desquelles nous faisons des vœux très ardens au ciel.

IX

*Le Conseil de Genève à Messieurs de Berne et
de Zurich.**Archives de Genève. Copie de lettres.*

Du 2 Novembre 1703.

Magnifiques, Puissans, etc.

QUOY qu'il ne soit rien arrivé de nouveau dans notre voisinage dès notre dernière lettre, nous avons cru pourtant devoir donner avis à V. S. de la notification que nous a fait M. le Résident d'une lettre que M. le Maréchal de Tessé luy a écrit de Grenoble le 28 du mois passé, par laquelle il luy dit qu'il entrera en Savoye dès aussitost qu'il aura des troupes & le prie de nous assurer par avance qu'il sera très attentif à ne rien faire qui puisse nous donner de l'inquiétude, ni nous faire la moindre peine. Cependant, nous prions V. S. d'être persuadées que nous ne négligerons rien de tout ce que nous croirons pouvoir contribuer à notre conservation & au bien commun.

X

*Lettre de l'Ancien Syndic Gautier au Statthalter Hess, de Zurich.**Archives de Genève. Copie de lettres.*

Du 6 Novembre 1703.

Monsieur,

LES diverses marques que V. S. nous a donné de son affection envers notre Etat, dont nous conservons une juste reconnaissance, m'obligent de m'en prévaloir encor dans cette occasion pour le prier très humblement de m'éclaircir sur le bruit qui s'est répandu depuis quelques semaines qu'il y avoit à Zurich une personne de la part du Duc de Savoye qui y sollicitoit & dans les autres principaux cantons la neutralité de la Savoye & que pour cet effet il y devoit avoir une Diette à Bade le 4^e de ce mois. Cependant une personne considérable de cette ville apprit hier de bon lieu que cette Diette avoit été contremandée.

J'auray une grande obligation à V. S. de l'éclaircissement qu'il luy plaira de m'en donner, la priant très instamment d'être persuadée de la continuation de mes vœux très ardens pour sa prospérité & pour sa conservation.
